

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni le Jeudi 19 décembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes d'Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents :

54 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°56

55 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°57

Nombre de membres représentés : 7

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN (à partir de la délibération n°57)
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Fatiha BRIKOU AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Josiane CURT	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE
Laurent GRAZIANO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ
Jean-Pierre ANDRE	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Sabrina BARBERO
Alain REGAUDIAT	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Claude DURAY
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Simon OUVRIER BUFFET a été désigné Secrétaire de séance.

Jeudi 19 décembre 2024

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennac, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frantex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Moutetuc Les Soixies
La Bâthle, La Giétaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tourmon, Tours-en-Savoie, UGINE, Venthouy, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Tourisme – Office Intercommunal de Tourisme du Val d’Arly – Dotation de fonctionnement 2025

Rapporteur : M. le Président

Par délibération n° 29 en date du 29 juin 2023, le Conseil Communautaire approuvait la révision de la convention d’objectifs et de moyens avec l’OTI du Val d’Arly afin notamment de préciser :

- Le rôle de chacun dans la mise en œuvre des politiques territoriales touristiques
- Les objectifs fixés à l’OTI dans la mise en œuvre de ses missions
- Les moyens alloués à l’OTI pour réaliser ces missions

Cette convention ne prendra fin qu’en cas de dissolution de l’OTI. Elle est révisée par période triennale pour prendre en compte des objectifs actualisés ou complémentaires confiés à l’OTI.

Pour permettre à l’OTI de disposer des fonds nécessaires à son fonctionnement, cette convention prévoit, chaque année, le versement d’une dotation de fonctionnement.

Il est proposé d’approuver le versement d’une dotation de fonctionnement d’un montant maximal de 1 350 000 € pour l’année 2025.

Comme le prévoit la convention d’objectifs et de moyens, cette dotation sera versée mensuellement en 12 parts égales soit 112 500 € versée au 25 du mois.

Ce montant pourra être révisé à la suite de l’examen du Compte administratif 2024 de l’OTI qui devra intervenir avant le 1^{er} juillet 2025.

Considérant la nécessité pour l’OTI du Val d’Arly de disposer de fonds pour assurer le fonctionnement,

Christophe RAMBAUD, Christian EXCOFFON, Philippe MOLLIER, Ghislaine JOLY, Noël BIBOLLET, Emmanuel HUGUET, Philippe BRANCHE, Sandrine BERTHET, Raphaël THEVENON, Françoise VIGUET CARRIN et Bernard BRAGHINI se déportent du vote de la délibération et des débats préalables.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement d’une dotation annuelle de fonctionnement d’un montant de 1 350 000 € pour l’année 2025 selon les modalités définies ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

